

# LES SOUTIENS AUX ENTREPRISES

---

Wanze

Mercredi 25 novembre 2015

**Jean-Claude Marcourt**

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et  
du Numérique

# Plan de l'exposé

- I. Aides à l'investissement
- II. Aides UDE/ENV
- III. Primes à l'emploi
- IV. Autres soutiens « expansion économique »
- V. Aides à la recherche
- VI. Plan PME
- VII. Outils financiers
- VIII. Autres dispositifs

# I. Aides à l'investissement

<b>Budget Région Wallonne 2016</b>	
PME	80.000.000 €
Grandes entreprises	26.500.000 €
Dossiers ENV/UDE	4.000.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>110.500.000 €</b>

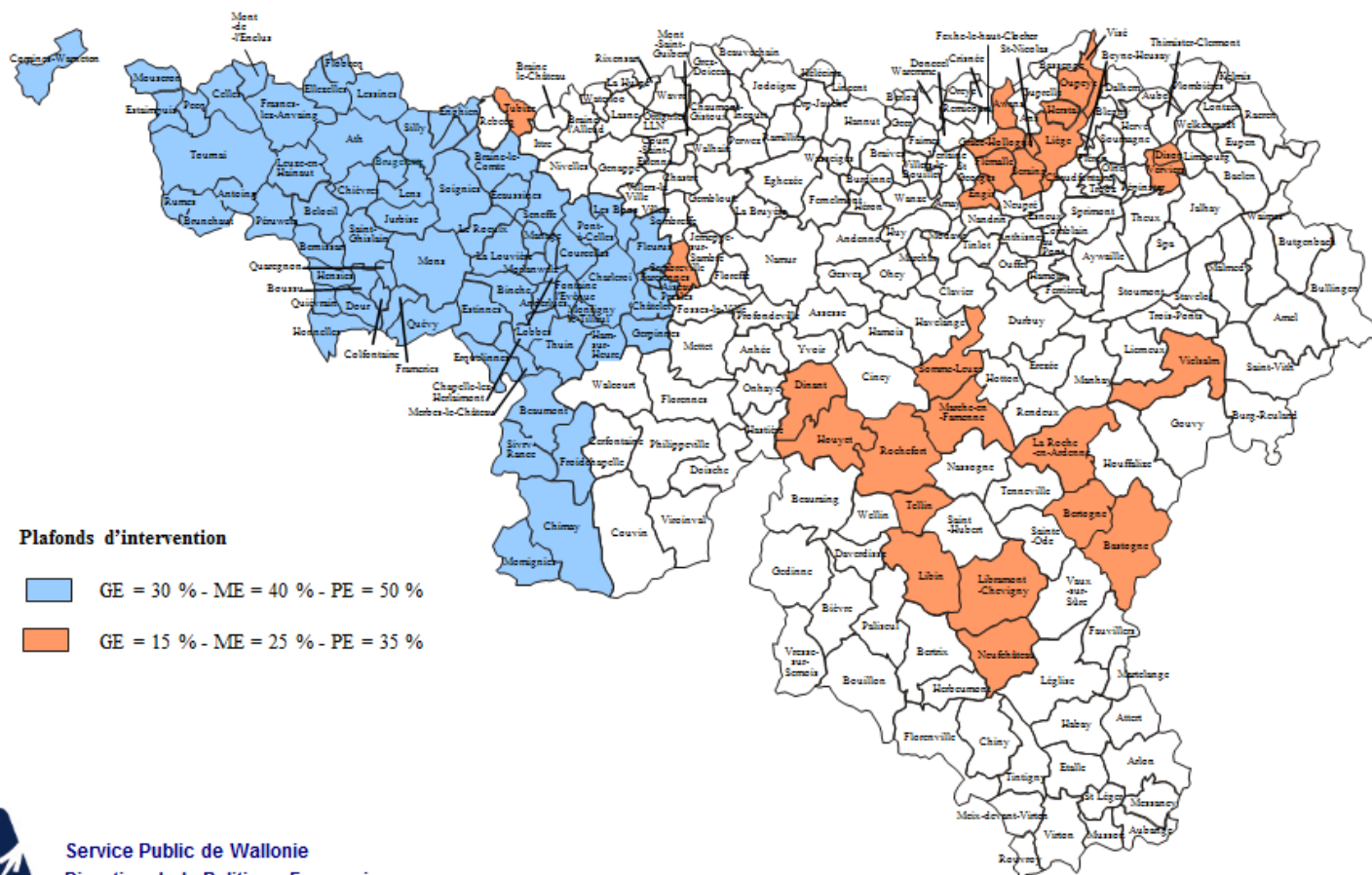
<b>Budget FEDER 2014-2020</b>	
Aides PME cofinancées FEDER	140.000.000 €

# I. Aides à l'investissement

- Aides à l'investissement classiques
  - 1970 : aides aux GE
  - 1978 : aides aux PME
  - 2004 : décrets et arrêtés wallons EXPA
  - 2015 : nouveau régime d'aides pour les PME
- Aides à l'investissement cofinancées FEDER
  - 2000-2013 : PME et GE
  - 2014-2020 : uniquement PME situées en zones de développement
- Liens étroits avec les objectifs des Plans Marshall successifs

# I. Aides à l'investissement

## Zones de développement - Région Wallonne Période 2007-2013



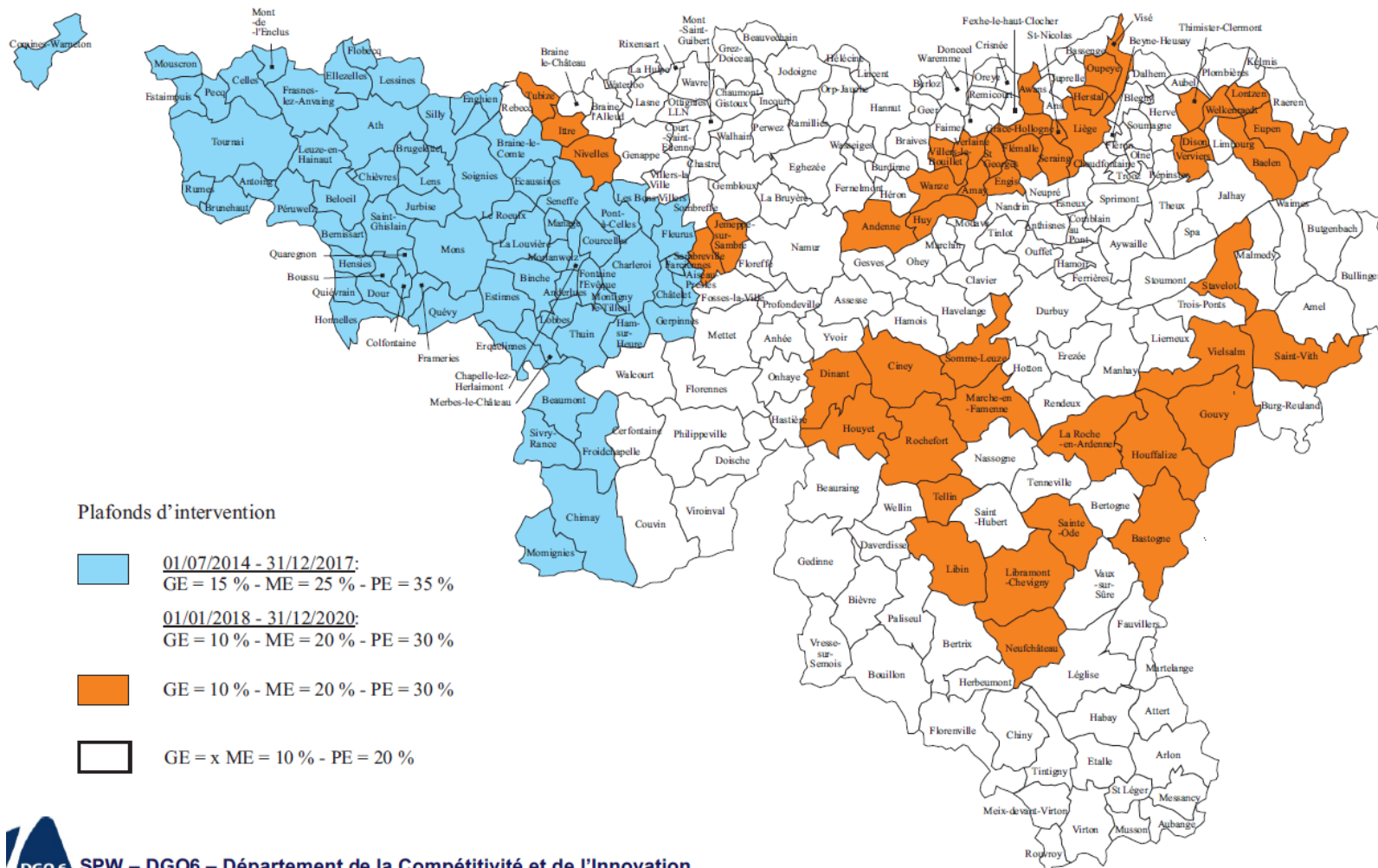
Service Public de Wallonie  
Direction de la Politique Economique

Carte approuvée par la Commission le 21/02/07 (JOUE du 30/03/07)

Entrée en vigueur le 21/03/07

# I. Aides à l'investissement

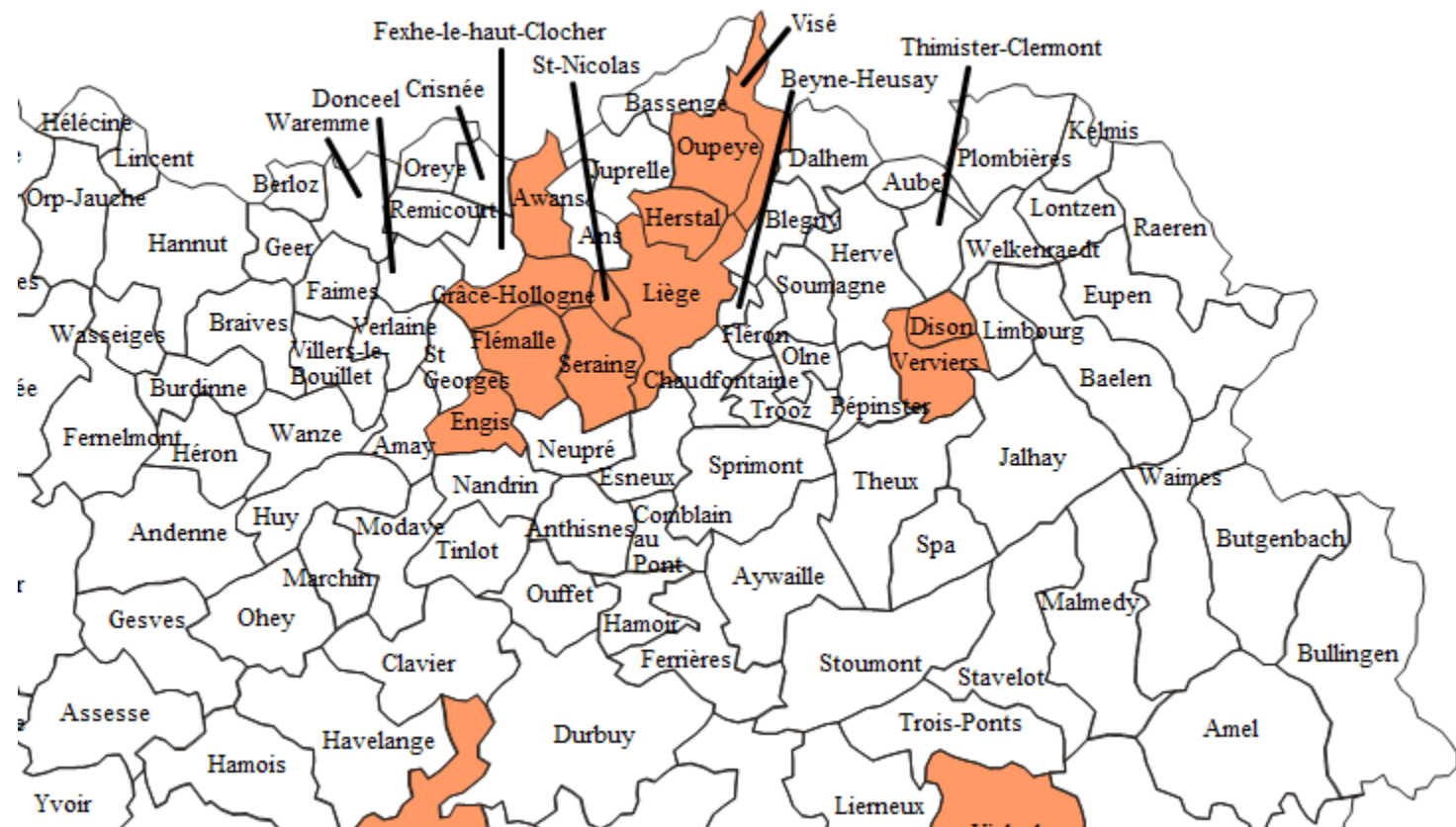
## Zones de développement - Région Wallonne (période 2014-2020)



# I. Aides à l'investissement

Province de Liège sous la programmation 2007-2013

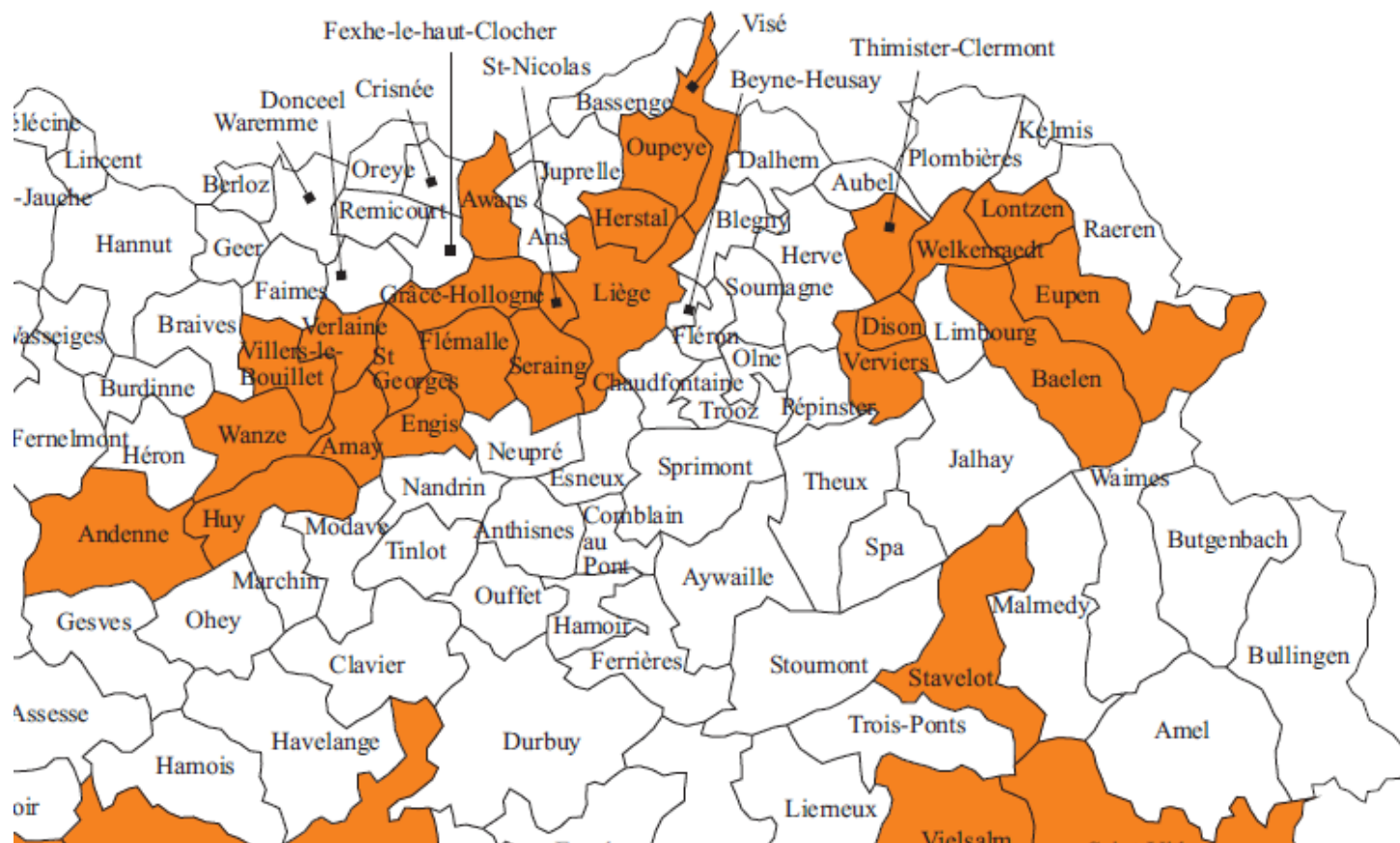
- 12 communes



# I. Aides à l'investissement

## Province de Liège sous la programmation 2014-2020

- 25 communes





# I. Aides à l'investissement

Entreprise réalisant un investissement neuf en Wallonie  
**PRELABLE : AUTORISATION DE DEBUTER**

## 1/ Aides classiques

- PME : taux de 3,5% à 20% des investissements admis

	PE		ME	
Ventilation prime	ZD	HZD	ZD	HZD
Aide de base	6%	4%	6%	3.5%
Création d'emplois	0, 2, 4 ou 6 %	0, 2, 4, ou 6 %	0, 2, 4 ou 6 %	0, 2, 4, ou 6 %
Approche innovante	0 à 2%	0 à 1 %	0 à 2%	0 à 1 %
Démarche de diversification à l'étranger	0 à 2 %	0 à 1%	0 à 2 %	0 à 1%
Critère sectoriel	0 à 10%	0 à 8%	0 à 10%	0 à 8%
SAED	2%	2%	2%	2%
Taux Max	18%	13%	18%	10%
Taux max si SAED	20%	15%	20%	10%

# I. Aides à l'investissement

CRITÈRES	PRIME
<b>1. Taux augmentation du personnel</b> max. 6%	
< 5%	0%
5% à 10%	2%
10% à 20%	4%
>20%	6%
<b>2. Approche innovante</b> max. 2% en ZD et 1% HZD	
Dossier de recherche introduit à l'administration	1%
Dispense partielle du précompte professionnel sur les rémunérations de chercheurs	1%
Procédure de délivrance brevet en cours	1%
Financement international dans le cadre d'un dossier de recherche international	1%
Bénéfice d'une prime unique à l'innovation	1%
<b>3. Démarche de diversification à l'étranger</b> max. 2% en ZD et 1% HZD	
Exportation hors UE	2% en ZD 1% HZD
Existence d'une unité technique hors UE	2% en ZD 1% HZD
<b>4. Critère sectoriel</b> max. 10% en ZD et 8% HZD	
Utilisation des meilleures techniques disponibles	2%
Domaine d'activité spécifique	1%
Activité manufacturière avec vente d'un produit fini depuis la RW	2%
Membre cotisant d'un cluster	1%
Participation à un projet de cluster	1%
Membre cotisant d'un pôle	1%
Partenaire d'un projet de recherche international bénéficiant d'un financement international	1%
Membre cotisant d'un pôle avec un dossier de recherche ou d'investissement labélisé	4%
<b>5. SAED</b> max. 2%	
Investissement sur un site d'activité économique désaffecté	2%

# I. Aides à l'investissement

- Grandes entreprises : création d'établissement ou diversification de l'activité en zone de développement
  - Plafonds d'intervention (période 2014-2020) :
    - 15% en Hainaut jusqu'au 31/12/2017
    - 10% en zone de développement
    - 5% dans les cas de maintien de l'emploi
  - Aide limitée à 75.000 EUR par emploi créé (voire 100.000 EUR)

# I. Aides à l'investissement

## 2/ Aides cofinancées par le FEDER

- PME réalisant un investissement en zone de développement
- Taux de 15% à 35% des investissements admis, sous réserve de validation par le Comité de Suivi Wallonie 2020.EU (2016)\*

	ME	PE
▪ Taux de base (condition d'emploi minimum)	15% 6 p.	18% 4 p.
▪ Complément emploi	+ 1% par emploi créé au-delà de la condition de base avec un maximum de 5%	
▪ Création d'entreprise	+ 5%	
▪ Création exceptionnelle d'emplois	+ 5% (+30 p.)	+ 5% (+20 p.)
▪ Pôle de compétitivité	+ 5%	
▪ Création de spin off – spin out	+ 2%	+ 4%
▪ Caractère innovant	+ 2%	+ 4%
▪ Eco-innovation, utilisation rationnelle de l'énergie, utilisation des meilleures techniques disponibles	+ 2%	+ 4%
Plafond UE (Hainaut 2014-2017)	25%	35%
Plafond autres ZD et Hainaut 2018-2020	20%	30%

\* Dispositif en cours de validation

# I. Aides à l'investissement

## **3/ Exonération du précompte immobilier sur les investissements immeubles par nature ou par destination**

- Pour les très petites entreprises, pendant 5 ans
- Pour les petites et moyennes entreprises, pendant
  - 3 ans si la création d'emploi est  $< 10 \%$
  - 4 ans si la création d'emploi est  $\geq 10 \%$  et  $\leq 20 \%$
  - 5 ans si la création d'emploi est  $> 20 \%$

## II. Aides aux investissements destinés à la protection de l'environnement et/ou à l'utilisation durable de l'énergie

## II. Aides aux investissements destinés à la protection de l'environnement et/ou à l'utilisation durable de l'énergie

- PME et GE en Wallonie

### **1/ Protection de l'environnement**

- Investissement éligible = surcoûts de l'investissement nécessaires pour dépasser les normes en vigueur
- Exemples d'investissements éligibles : stations d'épuration des eaux usées, travaux d'insonorisation, nouvelle unité de production plus respectueuse de l'environnement

# II. Aides aux investissements destinés à la protection de l'environnement et/ou à l'utilisation durable de l'énergie

## 2/ Utilisation durable de l'énergie

- Réduction de la consommation d'énergie dans le processus de production
  - Investissement éligible = surcoûts de l'investissement nécessaires pour parvenir à un niveau d'efficacité énergétique supérieur
  - Exemple : récupération de chaleur
- Production d'énergie renouvelable
  - Investissement éligible = surcoûts supportés par l'entreprise par rapport à une installation classique
  - Exemples : hydroélectricité, filière solaire thermique, pompes à chaleur, chaudière biomasse solide, éolien dont puissance inférieure à 1.000 kW, biométhanisation (min. 10 kW)...



# III. Primes à l'emploi

- Très petites entreprises
- Maintien de l'emploi durant 2 ans
- Pour les 5 premiers emplois créés
- 3.250 EUR par emploi créé
  - 5.000 EUR pour le premier emploi créé
  - Si seulement 0,6 ETP créé pour le 1<sup>er</sup> emploi => 2.000 EUR (nouveau)

# IV. Autres soutiens « Expansion Economique »

- Aide à la consultance
  - 50% des services d'un consultant agréé
  - Plafond à 12.500 EUR
- Aide à la création d'un site e-business
  - 50% des dépenses pour la création du site
  - 80% de la rémunération d'un responsable de projet de l'intégration de l'e-business dans l'entreprise
- Aide à la qualité
  - 25% des coûts admissibles plafonnés à 5.000 EUR

# V. Aides à la recherche et à l'innovation

- Entreprises (PME et GE) réalisant un projet de recherche ou de développement
- Type d'aide
  - Recherche industrielle → subside
  - Développement expérimental (projets proches du marché)  
→ avance récupérable
- Comment en bénéficier ?
  - « Appel à projets » (PPP – Cwality – First)
  - Guichet
  - Pôles de compétitivité (PIT)
- Participation financière minimum des entreprises

# V. Aides à la recherche et à l'innovation

Taux maximum pour les projets menés par une ou plusieurs entreprises\*

		Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande Entreprise	Entreprise non autonome de taille restreinte
Recherche Industrielle	Sans coopération	Sub. 70%	Sub. 60%	Sub. 50%	
	Collaboration entre au moins une PE ou une ME avec une PE, ME, GE (pour entreprises)	Sub. 80%	Sub. 70%	Sub. 60%	
	Collaboration entre au moins une PE ou une ME avec un CRA	Sub. 80%	Sub. 70%		
Développement expérimental	Sans coopération	A.R. 55%	A.R. 45%	A.R. 35%	
	Collaboration entre au moins une PE ou une ME avec une PE, ME, GE, choix entre	Sub. 60%	Sub. 50%	Sub. 4%	
Etude de faisabilité	Sans coopération	Sub. 70%	Sub. 60%		Sub. 50%
Droit de propriété industrielle (brevet)	Sans coopération	Sub. 50%	Sub. 50%		
Innovation de procédé	Sans coopération	Sub. 50%	Sub. 50%		Sub. 15%
Innovation d'organisation	Sans coopération	Sub. 50%	Sub. 50%		Sub. 15%
Service de conseil en matière d'innovation et d'appui à l'innovation	Sans coopération	Sub. 100%	Sub. 100%		
Acquisition d'une infrastructure de recherche	Avec ou sans coopération	Sub. 50%	Sub. 50%	Sub. 50%	Sub.50%

Taux maximum pour les projets menés dans le cadre d'un partenariat d'innovation technologique\*

	Unité Universitaire	Unité Haute Ecole	Centre de recherche agréé	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise
Recherche Industrielle	Sub. 100%	Sub. 100%	Sub. 85%	Sub. 80%	Sub. 75%	Sub. 65%
Développement expérimental	Sub. 85%	Sub. 85%	Sub. 85%	Sub. 60%	Sub. 50%	Sub. 40%
				A.R. 70%	A.R. 60%	A.R. 50%

\* Taux indicatifs – Dispositif en cours de modification

# VI. Plan PME 2015-2019

- Création de nouvelles entreprises
- Croissance des entreprises
  
- 4 axes prioritaires et 1 axe transversal
  - Le financement (et le soutien à l'investissement)
  - L'internationalisation
  - L'innovation
  - L'entrepreneuriat
  - La simplification administrative (axe transversal)
  
- Parlement des PME : votre participation est attendue  
<https://www.parlementdespme.be/le-parlement-des-pme/>

# VII. Outils financiers

- **SOWALFIN**

- Le partenaire financier des PME
- Et ses partenaires:
  - Invests – Sociétés d'investissement et de financement (MEUSINVEST)
  - Socamut – Interventions en faveur des TPE et des indépendants
  - Novallia - Soutien au financement de l'innovation
  - Sofinex - Financement des activités à l'international
  - Sowaccess - Faciliter la transmission de l'entreprise

- **SRIW**

- Intervient dans des entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée

- **SOGÉPA**

- Les entreprises en difficulté

# VIII. Autres dispositifs

- Agence de l'entreprise et de l'innovation
  - Bourses d'innovation
  - Chèques technologiques
- Plan Marshall 4.0.
  - Faire du capital humain un atout
  - Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises
  - Mobilisation du territoire à destination du développement économique
  - Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire
  - Soutenir l'innovation numérique
- Pôles de compétitivité
- AWEX
- NEXT

Pour plus d'informations :

**Julien Lenzini**

Attaché

081/234.167

[Julien.lenzini@gov.wallonie.be](mailto:Julien.lenzini@gov.wallonie.be)

Les informations contenues dans cette présentation sont fournies à titre purement indicatif et peuvent faire l'objet de modification.

De plus, certains dispositifs d'aide sont en cours de révision.

Des informations complètes sur les aides et les soutiens décrits se trouvent sur le Portail [www.infos-entreprises.be](http://www.infos-entreprises.be)